

SERVICE: PASCAE

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 29 AVRIL 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° *- POLICE ADMINISTRATIVE - Salle de jeux - Circus - Convention - Point à soumettre au Conseil communal.

LE CONSEIL,

Vu la convention conclue en date du 15 février 2006 avec la SA Prés carats sports dans l'exploitation d'une salle de jeux sise rue de la Station à Verviers sur le site de l'ancienne gare ferroviaire de Verviers Ouest ;

Vu l'avenant à la convention précitée du 15 novembre 2015 ;

Vu la demande introduite en date du 8 avril 2019 par la société anonyme Pré carats sports en vue de la reconduction de la convention ;

Vu la loi sur les jeux de hasard du 7 mai 1999, telle modifiée par la loi du 10 janvier 2010, ainsi que les arrêtés royaux portant application de celle-ci ;

Vu l'avis positif conditionné rendu en date du 17 avril 2019 par la Zone de police locale Vesdre, représentée par la personne de M. Jean-Michel ROCKS.

Vu les articles L1122-30, L1122-32, L1122-33, L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis émis par la Section " Administration générale - Police – Sécurité – Aménagement du territoire " en sa séance du 25 avril 2019;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE :

Art. 1.- Le Conseil communal approuve la convention reprise en annexe avec la SA Prés carats sports dans l'exploitation d'une salle de jeux sise rue de la Station à Verviers sur le site de l'ancienne gare ferroviaire de Verviers Ouest.

Art. 2.- La présente délibération sera publiée dans les formes légales puis transmis, pour information, aux Greffes des Tribunaux de Première Instance et de Police, ainsi qu'aux différents Services Communaux concernés et aux Services de Police de la Zone Vesdre et notifiée en deux exemplaires à la société demanderesse.